

CERTIFICAT DE QUALIFICATION « ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF »
OPTION ACTIVITES GYMNiques D'ENTRETIEN & D'EXPRESSION SESSION 2018/2019
PRE-QUALIFICATION AUX METIERS DU SPORT & DE L'ANIMATION

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



Formation organisée en partenariat avec le Comité régional Centre-Val de Loire d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

➤ **Le métier :**

L'animateur de loisir sportif sensibilise, initie, fait découvrir les activités de loisir sportif.
Assure le maintien des capacités physiques des pratiquants, en dehors de toute recherche de pratique compétitive ou de performance personnelle.
Il anime les activités physiques de loisir option activités gymniques d'entretien et d'expression.
Il conçoit, met en œuvre et assure la communication de son projet d'action d'animation.
Il peut participer à l'organisation de manifestations et à des réunions internes à la structure qui l'emploie.

➤ **Les compétences :**

Il évalue les capacités & les motivations des différents publics.
Il repère les comportements à risques & veille à l'intégrité physique & psychologique des personnes.
Il prépare, anime & encadre une action d'animation en toute sécurité.

➤ **Secteur d'activité ou type d'emploi accessible par le détenteur de ce diplôme :**

L'animateur de loisir sportif exerce ses fonctions au sein d'associations sportives, d'associations à objet social, sportif ou de tout établissement intégrant les activités de loisir sportif comme vecteur de la formation éducative & sociale.
Activité professionnelle exercée à titre secondaire pour un volume horaire annuel de 360 h (pour une, deux ou trois options).

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

Toute personne voulant acquérir un premier niveau de qualification professionnelle.

• **Une attestation exigée :**

*Etre titulaire de la formation PSC1 (anciennement AFPS) à la date d'entrée en formation.

• **Trois conditions impératives :**

*présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique, à l'enseignement et à l'encadrement des activités gymniques d'expression et d'entretien datant de moins d'un an à l'entrée en positionnement.

* Etre âgé de 16 ans révolus.

* Etre âgé de 18 ans à la date de délivrance du CQP (certification)

• **Temps Sélection/Positionnement le 26 Septembre 2018 au CREPS :**

Ce temps sera constitué :

-d'un temps d'entretien personnel en appui de son dossier d'inscription (motivation, situation d'alternance, projet professionnel)

-d'un temps formatif en grand groupe

-d'un temps de pratique sportive (tenue sportive de rigueur)

CONTENUS DE FORMATION

Le certificat est composé de trois unités capitalisables (UC) attestant des compétences de l'animateur à assurer en autonomie pédagogique les actions suivantes :

- UC 1 : être capable de préparer un projet d'actions d'animation sportive à partir des caractéristiques des publics et de leurs environnements ;
- UC 2 : être capable de préparer, d'animer & d'encadrer une action d'animation.
- UC 3 : être capable de mobiliser les connaissances & maîtriser les outils & techniques nécessaires à la conduite de l'activité : activités gymniques et d'expression (AGEE).

Unités de compétences à acquérir :

1. Participation à la vie de la structure

- Accueillir des publics
- Participer au fonctionnement de la structure
- Prendre en compte la structure dans son environnement local

2. Conception d'un projet d'animation de loisir sportif

- Prendre en compte le projet de la structure
- Prendre en compte les caractéristiques des publics & de l'environnement
- Prendre en compte les obligations légales & les règles de sécurité
- Maîtriser les gestes & techniques nécessaires à la conduite de l'activité

3. Réalisation d'un projet d'animation de loisir sportif

- Réaliser une action d'animation
- Maîtriser les outils & techniques de l'activité
- Assurer la sécurité des pratiquants & des tiers

Connaissances réparties sur les semaines de formation en centre au CREPS et organisées en 3 unités de compétences (UC)

Formation qui s'appuie sur l'alternance : centre de formation/structures d'accueil (stage de mise en situation pédagogique)

Parcours individualisé de formation à partir d'un positionnement des acquis du candidat.

CALENDRIER ET ORGANISATION

**Quatre séquences de formation en centre : Module 1 et Module 2 → sur 4 jours chacun
Module 3 et Module 4 → sur 3 jours chacun**

**Une alternance, de 50 heures minimum dans une structure d'accueil (« stage pédagogique en situation »).
Un accompagnement du COREG EPGV Centre-Val de Loire est possible pour la recherche de votre structure d'alternance auprès de :**

Madame Sabine KOCK (*Responsable pédagogique et responsable d'alternance*)

Email : sabine.kock@epgv.fr

et/ou du

COREG EPGV Centre-Val de Loire

2 faubourg Saint Jean - 45000 Orléans

Email : formationepgvcentre@gmail.com - Tél : 02 38 68 07 64

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS en ligne sur le site du www.creps-cvl.fr le 12/09/2018

| Sélection/ Positionnement* | Dates | Certification | Durée en centre | Durée en structure |
|---------------------------------------|--|---|--|------------------------------|
| 26/09/2018 | Module 1 : du 13 au 16 novembre 2018 Module 2 : du 11 au 14 décembre 2018 Module 3 : du 30/01 au 01 février 2019 Module 4 : du 20 au 22 mars 2019 | Dépôt dossier UC1 : au plus tard le 19/04/2019 Evaluation : entre le 06 mai et le 31 mai 2019 Si Rattrapage : entre novembre et décembre 2019 | En fonction du positionnement 105 h maximum | 50 heures minimum |

*Sélection/Positionnement : analyse de la situation du stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du CQPALS et d'autre part, en référence à ses acquis (expérience bénévole ou salarié, acquis divers), pour valider l'entrée en formation.

Frais pédagogiques :

**-8,50 € de l'heure, soit pour 105h : 892,50 € pour la partie réalisée au CREPS
A l'ordre de l'agent comptable du CREPS Centre-Val de Loire**

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire

FINANCEMENT DE LA FORMATION

| Vous êtes | Cadre de prise en charge | Prise en charge | Dossier éligible | Sélection | Observations |
|--|---------------------------------------|--|-------------------------|---|---|
| Demandeur d'emploi en Région Centre | Convention Conseil Régional du Centre | Totale ou partielle des frais pédagogiques. Rémunération possible après étude du dossier par l'Agence de Paiement de la Région Centre | Nombre limité | Après étude du dossier | |
| Salarié du secteur privé ou public. | Congé Individuel de Formation | Totale ou partielle des frais pédagogiques. | | Selon accord de l'employeur et des OPCA | Demande à faire entre 6 mois et 1 an avant le début de la formation |
| Quel que soit votre âge | Contrat de professionnalisation | Totale des frais pédagogiques Rémunération en fonction de l'âge | | | Avoir un employeur |